Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Reception par le preiet . 17/04/2024

N° 2024 / 033



REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 09 avril 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19 Nombre de Membres présents à la séance 15 Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération 15

Date de la convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 mars 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric. Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel. Monsieur RAIMBAULT Daniel (n'ayant pas pu être convoqué dans les délais légaux)

Absents non-excusés :

Madame NÉE Amélie

Secrétaire de séance :

Monsieur GAUDICHON Vincent a été nommé secrétaire de séance.

<u>2024 / 033 – MISE EN PLACE D'UNE CAMÉRA DE VIDÉOSURVEILLANCE SUR LA D 67 ET DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2023 / 037 du 16 mai 2023, le conseil municipal décidait d'autoriser la dépense pour l'installation d'une caméra de vidéosurveillance sur la D 67 à la sortie de la cliquette pour 36 246,00 TTC.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les nouveaux devis obtenus en supprimant les panneaux solaires pour avoir un réseau électrique.

Le montant total estimé de la dépense est de 31 110,40 € TTC ainsi réparti : un devis chez DR pour 6 554,40 € TTC et un devis chez CITEOS pour 24 555,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 abstentions (Madame SAHUT et Madame TALBOT), le conseil municipal DÉCIDE :

- D'AUTORISER la dépense pour la mise en place de la vidéosurveillance sur la D 67 à la sortie de la cliquette, pour un montant estimé de 31 110,40 € TTC;
- D'AUTORISER le Maire à demander des subventions auprès du département, de l'état et de tout autre instance susceptible de mobiliser une aide financière pour ce projet ;
- D'INSCRIRE la dépense correspondante à l'article 2158 du budget de l'année 2024 ;
- De DIRE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2023 / 037 du 16 mai 2023.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

Date d'affichage de la présente délibération Le 17 avril 2024

